



INGENIERIE DE FORMATION ET FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Vous gérez actuellement sur les plans légal et comptable la formation professionnelle continue.

Faites valoir vos droits à la formation au-delà de l'obligation légale, optimisez vos cotisations en dépensant au plus juste des possibilités qui vous sont offertes, et ne renoncez pas à une action de formation qui pourrait être utile à l'entreprise, faute de financement adapté.

ARTUS Consultants vous propose de réaliser un diagnostic de la situation de l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue :

- Bilan des dépenses de formation de l'année n-1 et de l'année en cours, montant de l'obligation légale,
- Qualité de la gestion administrative : conventions et programmes de formation, feuilles de présence, recensement des coûts complets de la formation, justificatifs d'un crédit d'impôt formation.
- Mode d'organisation de l'entreprise : actions de formation privilégiées, nouveaux besoins exprimés ou non par les salariés, principales orientations quantitatives et qualitatives du budget formation pour l'année n ou n +1.

Les résultats issus de ce diagnostic permettront de vérifier les limites d'utilisation et les possibilités d'exploitation d'un budget formation non identifiées à ce jour.

ARTUS Consultants vous permet ensuite d'accéder aux ressources dont vous avez besoin pour financer votre programme de formation :

- Négociation des prises en charge avec l' Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont vous dépendez,
- Recherche de financements complémentaires de la Région, voire de l'Europe,
- Montage de ces dossiers de financement,
- Montage éventuel d'un crédit d'impôt formation pour la compensation des dépenses dépassant l'obligation légale.



Demandez un pré-diagnostic gratuit !

